

# Journal du parent

Camp de jour – Été 2020

*L'été indien!*

29 juin au 14 aout



CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME

2020



Table des matières	
Message aux parents.....	3
Mesures applicables – COVID-19.....	4
Renseignements généraux .....	6
Horaire du camp de jour.....	6
Relevé 24 pour fins d’impôt.....	6
Objets perdus .....	6
Groupe d’âge .....	6
Matériel conseillé .....	7
À apporter tous les jours.....	7
À laisser dans son sac au camp de jour tous les jours .....	7
Repas et collations.....	7
Règles de conduite .....	8
1. Langage .....	8
2. Respect .....	8
3. Objets personnels .....	8
4. Tenue vestimentaire .....	8
5. Présence.....	8
Avis d’avertissement .....	9
Visites à la plage et voyages .....	10
Procédures d’arrivée et de départ .....	11
Arrivée.....	11
Départ .....	11
Retard en fin de journée.....	12
Médicaments .....	13
Annulation et remboursement.....	14

# Message aux parents

Chers parents,

C'est avec un immense plaisir que nous accueillons votre enfant dans le programme du camp de jour de la municipalité de Saint-Gédéon. L'été 2020 sera un été différent compte tenu des mesures de distanciation physique et d'hygiène à prendre. Toutefois, nous sommes prêts, avec les employés étudiants de l'équipe, à appliquer les mesures d'hygiène et nous sommes motivés à être créatifs pour créer des merveilleux souvenirs qui resteront gravés dans la mémoire de vos enfants pour plusieurs années!

Sous le thème **L'été indien**, votre enfant aura l'occasion d'expérimenter des activités diversifiées et adaptées à son groupe d'âge. Initiation au plein air, aux activités en forêt et chasse au trésor ne sont que quelques activités auxquelles il participera. Votre collaboration sera essentielle au bon fonctionnement des nouvelles procédures d'arrivée, de départ et d'hygiène. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse ouverture.

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos interrogations et pour recevoir vos commentaires.

Bon été à tous!

L'équipe du service des loisirs

# Mesures applicables – COVID-19

Afin d'assurer la sécurité et la santé de tous les enfants et les moniteurs du camp de jour 2020, la municipalité de Saint-Gédéon prend toutes les mesures nécessaires afin d'offrir un environnement sain et conforme aux directives émises par les gouvernements.

## **Déclaration de l'état de santé / Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail**

Tous sont responsables de faire une auto-évaluation de leur état de santé quotidiennement à partir des questions suivantes, et d'aviser le camp de jour si une question est répondue par l'affirmative. **Nous demandons la collaboration de tous!**

- Ressentez-vous l'un des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, perte soudaine de l'odorat)?
- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19?
- Êtes-vous en contact avec une personne qui est en attente de son résultat au test de dépistage de la COVID-19?
- Êtes-vous de retour d'un voyage à l'extérieur du Québec depuis moins de deux semaines?

Si un **moniteur ou un enfant** répond par l'affirmative à l'une de ces questions, voici les mesures qui seront prises – ces informations resteront confidentielles :

1. Rester en isolement préventif pour une période de 48 h;
2. Dans un cas d'un moniteur, celui-ci devra retourner à la maison immédiatement;
3. Dans le cas d'un enfant, celui-ci devra être placé en isolement dans un local attitré et porter un masque. Il faudra téléphoner au parent afin qu'il vienne chercher son enfant dans les plus brefs délais;
4. Interdire l'accès aux lieux fréquentés par la personne symptomatique et désinfecter la pièce, les surfaces et les objets touchés, s'il y a lieu;
5. Contacter les responsables du camp de jour pour le remplacement du moniteur et les mesures qui devront être mises en place;
6. Le service des loisirs fera un signalement au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (1 877 644-4545) afin d'évaluer le besoin de passer un test de dépistage dans les 48 heures. Le moniteur peut faire ce signalement lui-même, sous la supervision du service des loisirs.

Si le test de **dépistage est négatif** ou que la direction de la santé publique donne son autorisation, le moniteur ou l'enfant peut revenir au camp de jour.

De plus, si un moniteur ou un responsable de la municipalité de Saint-Gédéon suspecte certains symptômes chez un moniteur ou enfant, il peut exiger de prendre sa température à l'aide d'un thermomètre avec applicateur unique. Une température au-dessus de 38 degrés Celsius entraîne l'application de la procédure ci-haut.

Si le test de **dépistage est positif** :

1. Le moniteur ou l'enfant doit poursuivre sa période d'isolement pour une période totale de 14 jours;
2. En collaboration avec la municipalité de Saint-Gédéon, la direction de la santé publique réalise une enquête épidémiologique afin de déterminer qui doit être placé en isolement et exiger des tests de dépistage, selon le niveau de risque des personnes en contact avec le moniteur ou l'enfant infecté.

Plusieurs mesures seront prises afin de respecter la distanciation physique sur le site du camp de jour et dans chaque groupe pour l'été 2020 : groupes réduits, sens de circulation, affichage, activités extérieures sans contact et espaces réservés par enfant et par groupe ne sont que quelques exemples. Les enfants et les moniteurs appliqueront fréquemment les mesures d'hygiène alors que les mesures de désinfection des locaux et du matériel seront strictes.

À noter que le **port du masque n'est pas recommandé pour les enfants ni pour les moniteurs**. Ces derniers auront toutefois l'équipement en leur possession afin de l'utiliser lorsque des tâches représentent des risques de transmission élevés tel que lorsqu'ils interviennent à moins de 2 mètres d'un enfant ou d'un moniteur.

**Pour cet été 2020, merci d'être attentif aux consignes particulières inscrites dans chaque section du carnet de bord. Il en va de la responsabilité de tous de faire une priorité du respect des consignes.**

# Renseignements généraux

Du 29 juin au 14 août inclusivement

## Horaire du camp de jour

✓ Lundi au jeudi :  
8 h à 16 h 30

✓ Vendredi :  
8 h à 13 h

Pour l'été 2020, l'horaire du camp de jour est un horaire unique, sans service de garde supplémentaire. Les enfants peuvent dîner sur le site du camp de jour avec un lunch froid.

## Relevé 24 pour fins d'impôt

Les frais d'inscription au camp de jour sont admissibles pour l'obtention de crédit d'impôt relatif aux frais de garde. Votre **numéro d'assurance sociale** ainsi que votre **adresse** doivent être inscrits sur la fiche d'inscription.

Si un changement survient concernant votre adresse ou votre situation familiale, vous avez jusqu'au 31 octobre 2020 pour nous aviser par courriel à [loisirs@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:loisirs@ville.st-gedeon.qc.ca) ou par téléphone au 418 345-8001, poste 2226.

## Objets perdus

Au cours de l'été, les objets perdus sont conservés au camp de jour. À partir du vendredi 14 août, ils seront envoyés au service des loisirs. Après le 28 août, tous les objets non réclamés seront donnés à des organismes de charité.

## Groupe d'âge

Les groupes sont formés en fonction de l'âge de l'enfant. Aucune rotation ne sera faite durant l'été. Pour l'été 2020, le nombre d'enfants par groupe sera de 10 pour les 5-6 ans, de 12 pour les 7-8 ans et de 15 pour les 9-12 ans. Chaque moniteur aura un groupe d'enfant unique, pour toute la période d'ouverture du camp de jour, de l'arrivée d'un enfant jusqu'à son départ. Il ne sera donc pas possible de faire de changement de groupe au cours de l'été.

## Matériel conseillé

Nous recommandons fortement d'identifier le matériel de l'enfant.

À apporter tous les jours :

- ❖ Bons souliers;
- ❖ Deux collations;
- ❖ Lunch froid.

À laisser dans son sac au camp de jour tous les jours :

- ❖ Crème solaire;
- ❖ Huile à mouche;
- ❖ Bouteille d'eau;
- ❖ Vêtements de rechange ou plus chauds;
- ❖ Botte de pluie et un imperméable;
- ❖ Étui à crayon incluant des outils de bricolage;
- ❖ Maillot de bain;
- ❖ Serviette de plage.

Les fontaines du camp seront réservées au remplissage de bouteilles pour l'été 2020. Nous demandons donc à tous les enfants d'apporter leur bouteille d'eau.

L'équipe du camp de jour aura tout le matériel nécessaire pour assurer le respect des mesures d'hygiène par les enfants. Quoi que permis, il ne sera pas nécessaire d'inclure dans le sac de votre enfant une solution hydroalcoolique ou un masque personnel.

## Repas et collations

Afin de minimiser les manipulations d'appareils électroménagers à nettoyer, tous les enfants doivent apporter un dîner que se mange froid et mettre un bloc réfrigérant (ice pack) dans leur boîte à lunch afin de garder au frais jusqu'au repas. Aucun repas n'est servi sur place.

Des pauses pour la collation sont offertes le matin et l'après-midi. Les enfants doivent apporter leurs collations de la maison. Le partage de collation est interdit en raison des nombreuses allergies et, particulièrement cette année, en raison des mesures d'hygiène.

**Évitez les noix et les fruits de mer.**

# Règles de conduite

Le programme du camp de jour est un programme d'animation estivale basé sur le plaisir et le jeu, particulièrement en plein air pour cette année. Les moniteurs sont formés pour divertir et animer vos jeunes en assurant leur sécurité. Pour conserver une ambiance agréable, les règles de conduite suivantes s'appliquent :

1. **Langage** : un langage convenable et respectueux est requis en tout temps entre les enfants et envers le personnel d'animation;
2. **Respect** : aucune forme de violence n'est tolérée. Les coups , les injures et les menaces, que ce soit envers un enfant, un moniteur ou toute autre personne, de même que des bris de matériel sont sanctionnés, tout comme le non-respect des mesures d'hygiène qui seront une priorité pour l'été 2020 (voir avertissement à la page 9);
3. **Objets personnels** : les objets personnels (jouets, cartes, téléphone) et l'argent restent à la maison (excepté les objets qui sont demandés par le moniteur spécialement pour une activité);
4. **Tenue vestimentaire** : une tenue vestimentaire convenable, adaptée aux activités et permettant de passer de longues périodes à l'extérieur, est fortement conseillée (vêtements de sport, bons souliers, etc.);
5. **Présence** : le responsable avise le moniteur si l'enfant doit quitter plus tôt. Cependant, il n'est pas nécessaire de motiver les absences de l'enfant.



## Avis d'avertissement

Dans le cas de geste violent, irrespectueux ou nuisible à la dynamique de groupe posé par un enfant, l'équipe de camp de jour remplit un avis d'avertissement et le fait signer par le parent. Le contexte, la gravité et la fréquence du geste posé déterminent s'il s'agit d'un avertissement mineur ou majeur. Le non-respect des mesures d'hygiène qui seront une priorité pour l'été 2020 pourrait mener à ce type d'avertissement également. Les conséquences reliées aux avertissements sont les suivantes :

**Avis d'avertissement mineur** : rencontre avec l'enfant et le parent. La présence du moniteur-chef peut être nécessaire dans certaines situations.

**Avis d'avertissement majeur** : suspension pour une durée déterminée ou retrait de l'enfant du programme du camp, sans possibilité de remboursement.

L'accumulation d'avis d'avertissement mineur peut entraîner un avis d'avertissement majeur.

Lorsqu'un enfant se retrouve en **situation de désorganisation majeure** mettant en danger sa propre sécurité ou celle des autres, le parent est contacté immédiatement pour venir le chercher.

# Visites à la plage et voyages

Pour l'été 2020, considérant que la plage municipale est fermée pour une durée indéterminée, les sorties à la plage ne sont donc pas prévues à l'horaire du camp de jour.

Les voyages hebdomadaires du camp en autobus ne seront pas permis pour l'été. Le camp jour organisera des sorties en plein air près du site du camp pour une période de la journée et s'y rendre à pied. Il est donc demandé de respecter les heures d'arrivée et de départ des enfants.

Tous les lundis et mercredis, l'organisme Au Grand Air – Éducation par la nature, viendra faire des ateliers dans les sentiers du Petit Marais.

Tous les jeudis, En forme-O-Lac sera sur place afin de faire bouger les enfants en leur apprenant de nouveaux sports et du perfectionnement dans les sports déjà connus, tout en passant par les saines habitudes de vie et de santé.

Quelques activités ponctuelles devraient être au rendez-vous également tout au long de l'été.

# Procédures d'arrivée et de départ

*Tout le personnel du camp de jour de Saint-Gédéon utilise le fonctionnement suivant pour assurer une gestion sécuritaire des arrivées et des départs des enfants.*

## Arrivée

1. Lors de l'arrivée au camp, le jeune, accompagné de son parent, va à la station d'accueil pour donner sa présence au moniteur-chef. **Chaque enfant doit obligatoirement se laver les mains à la station d'accueil.** L'arrivée de l'enfant doit se faire entre 8 h et 8 h 30.
2. Seul l'enfant est autorisé à rejoindre le moniteur de son groupe à l'emplacement habituel situé à l'extérieur (à l'intérieur en cas de pluie) où sa présence est prise de nouveau. Son matériel (boîte à lunch, sac à dos, etc.) devra y être laissé.
3. Lorsque tous les enfants du groupe sont arrivés, le moniteur va porter le matériel des enfants dans son local tout en respectant les indications de circulation.

Les enfants auront au maximum deux (2) animateurs durant tout le séjour au camp.

## Départ

- L'enfant qui quitte seul, à pied ou à vélo, est autorisé à quitter au moment identifié (inscrit au dossier). Le **moniteur appose ses initiales** sur sa liste pour authentifier le départ de l'enfant.  
**L'enfant doit obligatoirement se laver les mains avant de quitter.**
- L'enfant qui quitte avec un **parent ou un autre adulte autorisé** (inscrit au dossier) attend l'arrivée du parent avec son moniteur. Si l'heure d'arrivée diffère du moment inscrit au dossier, le parent ou l'adulte autorisé doit téléphoner au camp de jour pour l'informer de son arrivée :
  1. Le parent ou l'adulte désigné informe le moniteur-chef à la station d'accueil de son arrivée;

2. Le moniteur-chef communique avec le moniteur du groupe de l'enfant pour l'aviser;
3. Ayant déjà son matériel en sa possession, l'enfant rejoint son parent à la station d'accueil;  
**L'enfant doit obligatoirement se laver les mains avant de quitter.**
4. Le **moniteur et le moniteur-chef apposent leurs initiales** sur leur liste ainsi que l'heure du départ.

### Retard en fin de journée

Veillez noter que le camp de jour ferme à 16 h 30 pour l'été 2020. Lorsqu'un parent vient chercher son enfant plus tardivement, des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes, jusqu'à concurrence de 25 \$ pour la journée, doivent être acquittés en argent comptant au moniteur sur place. Aucun reçu n'est émis pour ces frais.

Nous demandons la collaboration des parents pour l'application de cette procédure. **En aucun cas**, un enfant n'est autorisé à quitter le site avec une personne dont le nom ne figure pas au dossier sans une autorisation préalable du responsable. L'enfant ne peut également pas rejoindre l'adulte dans le stationnement ou l'entrée du bâtiment même si un contact visuel est établi avec le moniteur.

# Médicaments

**Votre enfant doit prendre régulièrement ou au besoin un médicament prescrit ou en vente libre?**

1. Remplir dès que possible le formulaire d'**autorisation de prise d'un médicament** auprès du moniteur-chef.
  2. Remettre chèque jour ou chaque semaine le dosage requis, accompagné de la prescription (étiquette sur le pot ou note signée du parent) au moniteur-chef.
- ✓ **Tous** les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement par le personnel autorisé (ex : bureau du service des loisirs), à l'exception des doses d'adrénaline que les enfants conservent en tout temps sur eux.
    - Lors d'une sortie à l'extérieur du camp de jour, le moniteur-chef a la responsabilité d'apporter les médicaments des enfants.
  - ✓ À l'heure recommandée, le moniteur accompagne l'enfant pour la prise de son médicament selon la dose indiquée et remplit le **registre des traitements et de médicaments**.

**N.B. : En aucun cas**, les moniteurs ne sont autorisés à administrer aux enfants des médicaments en vente libre (Advil, Tylenol, Benadryl, etc.).

# Annulation et remboursement

Sauf pour des raisons médicales ou un déménagement dans une autre municipalité, **aucun remboursement ni transfert de semaine** n'est possible **après le 29 juin**.

Si vous avez des questions ou besoin d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service des loisirs :

Valérie Girard : 418 345-8001, poste 2226;  
[loisirs@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:loisirs@ville.st-gedeon.qc.ca)

Sabrina Harvey : 418 345-8001, poste 2222;  
[loisirs-sports@ville.st-gedeon.qc.ca](mailto:loisirs-sports@ville.st-gedeon.qc.ca)

## **Vos animateurs :**

Fibula

Tournesol

Cyclo

Pistache

Fiesta

Téléphone : 418 345-8001, poste 2231

Il est possible qu'il n'y ait pas de réponse car quand on s'amuse, le téléphone n'est pas une priorité!